AQDMD
Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Aide médicale à mourir et santé mentale: **L'AQDMD dénonce un rapport biaisé**

Montréal, le 18 juin 2026 • L'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité (AQDMD) prend acte du rapport du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir (AMM) concernant les demandes lorsque le trouble mental est le seul problème médical invoqué. Pour l'AQDMD, les conclusions du Comité sont biaisées et témoignent d'une réticence persistante à reconnaître pleinement les droits des personnes vivant avec un trouble mental grave, malgré des années de travaux, de consultations et d'analyses sur cette question.

Des conclusions marquées par une approche biaisée

Pour l'AQDMD, les conclusions du rapport ne peuvent être dissociées du déroulement des travaux qui l'ont précédé. Le Comité a adopté un angle d'analyse qui semblait davantage chercher à remettre en question une ouverture déjà reconnue par le Parlement qu'à évaluer objectivement les conditions permettant sa mise en œuvre sécuritaire. Les témoins sélectionnés étaient majoritairement contre l'admissibilité, et plusieurs expertises favorables à l'admissibilité n'ont pas été entendues. L'Association des psychiatres du Canada elle-même n'a pas été invitée à participer. Plusieurs membres du comité, dont Luc Thériault, Pamela Wallin, Rosemary Moodie, Kristopher Wells et Flordeliz Osler en ont eux aussi déploré les biais.

Ce processus a contribué à la grande partialité des conclusions du rapport. L'AQDMD déplore qu'un sujet aussi important n'ait pas pu bénéficier d'un examen rigoureux, équilibré et fondé sur l'ensemble des données probantes disponibles.

Une approche marquée par l'exclusion plutôt que par l'égalité

L'AQDMD constate que si les conclusions du rapport étaient suivies, les personnes atteintes d'un trouble mental continueraient d'être traitées comme une catégorie à part de citoyens. L'AQDMD considère comme essentiel de protéger les personnes vulnérables et de maintenir les plus hauts standards d'évaluation clinique, mais elle estime aussi que la vulnérabilité ne peut devenir un motif d'exclusion généralisée, et qu'il est du devoir du gouvernement fédéral de permettre un accès sécurisé.

> ***« Pour le Comité, la présence d'un trouble mental semble suffire à remettre en question la capacité d'une personne à prendre une décision libre et éclairée. Cette présomption n'est appliquée à aucun autre groupe de patients. La pente est dangereuse : quels autres droits risque-t-on de leur retirer s'ils sont, par principe, considérés comme inaptes ? L'urgence est de mettre fin à la discrimination tout en définissant des balises sécuritaires et un cadre rigoureux »***, estime le Docteur Laurent Boisvert, président de l'AQDMD.

AQDMD
Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

L'AQDMD soutient les conclusions du rapport dissident de Luc Thériault

Dans son rapport dissident, **Luc Thériault, vice-président du comité, recommande le renvoi de la question à la Cour Suprême. L'AQDMD soutient cette proposition** et estime que la Cour Suprême s'est déjà prononcée en faveur de l'arrêt des discriminations dans l'arrêt Carter.

En revanche, l'AQDMD regrette la réponse individuelle du sénateur Pierre Dalphond, qui propose d'attendre les conclusions des tribunaux dans les procès menés actuellement par des patients.

> ***« Ce n'est pas aux personnes gravement malades d'assumer la responsabilité d'entamer des recours longs, coûteux et éprouvants pour obtenir l'accès à l'AMM. C'est à l'État de s'assurer que la loi respecte les principes établis dans l'arrêt Carter, et non aux patients d'en supporter le fardeau »,*** souligne le docteur Boisvert.

L'AQDMD invite le gouvernement à faire preuve de courage politique et d'équité

L'AQDMD poursuivra ses interventions auprès des décideurs afin que les prochaines étapes de ce dossier soient guidées par le respect des droits fondamentaux, l'égalité des citoyens devant la loi et la reconnaissance de la diversité des parcours de souffrance.

> ***« L'AQDMD espère que les politiciens auront le courage ne pas reculer devant une question difficile. Ils doivent faire le nécessaire pour assurer que tous les patients atteints d'un problème de santé grave et irrémédiable et qui vivent des souffrances intolérables puissent avoir des droits égaux. Tout le monde a droit à une fin de vie digne dans le respect de ses choix »,*** conclut le président de l'AQDMD.

Comprendre le sujet de l'AMM dans le cadre de la santé mentale

Afin de contribuer à un débat public fondé sur les faits, l'AQDMD rend disponible un dossier regroupant :

- l'état actuel du droit canadien et les principales décisions judiciaires ;
- les enjeux cliniques et éthiques ;
- ainsi qu'une foire aux questions sur l'AMM et les troubles mentaux.

Ce document vise à répondre aux questions les plus fréquentes et à clarifier plusieurs éléments souvent mal compris dans l'espace public.

À propos de l'AQDMD

Fondée en 2007, l'AQDMD est une association citoyenne dont la mission est d'œuvrer pour assurer que les lois permettent à chaque citoyen de choisir et d'obtenir des soins de fin de vie, dont l'aide médicale à mourir, conformes à sa conception personnelle de dignité. Pour en savoir plus : https://aqdmd.org/

- 30 -

Renseignements : Laurie Marcellesi - laurie.marcellesi@winkstrategies.com - 514 558 3703
Javier Garcia - javier.garcia@winkstrategies.com - 438 408 3731